

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 17 décembre 2009

A l'ordre du jour :

- ✓ [Tarifs de régies et services](#)
- ✓ [Réduction facturation eau](#)
- ✓ [Réalisation d'une étude structurale urbaine - convention de mandat avec la CCL](#)
- ✓ [Création d'une MARPA – lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre – Désignation du jury](#)
- ✓ [Convention ATESAT – Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du territoire- à passer avec les services de l'Etat- Direction Départementale de l'Equipement des Hautes-Alpes](#)
- ✓ [Financement du centre de secours de Laragne Montéglin](#)
- ✓ [Compte rendu de la séance](#)



	CARTE 10 entrées ENFANT CARTE 10 entrées ADULTE	10.00€ 21.00€	
<b>Photocopies et divers</b>	A4 noir A3 noir A4 couleur A3 couleur Fax la feuille	0.20€ 0.40€ 0.40€ 0.80€ 0.40€	Délibération du 18/12/2006 pour tarification au 01/01/2007 <b>Inchangé pour 2009</b>
<b>CAMPING</b>	<b>FERMETURE AU 31 DECEMBRE 2008</b>		Emplacement future MARPA
<b>BASCULE</b>	Tare PTRA<3T500 PTRA<10T00 PTRA<26T00 PTRA<40T00	2.00€ 2.50€ 7.00€ 14.00€ 20.00€	Délibération du 23/11/2001 <b>Inchangé pour 2009</b>
<b>AIRE DES GENS DU VOYAGE</b>		<b>FERMEE</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme au registre

Le maire  
Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**  
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

<b>Membres en exercice 15</b> <b>Présents 13</b> <b>Votants 15</b>  <b>Date de la convocation</b> <b>10 décembre 2009</b>	<b>LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND - BELLOTTO Robert par Alain MONTAY <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie
--	---

**2009- 96 - OBJET : Réduction facturation eau**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant l'annulation de la facture d'eau établie au nom de la Paroisse du Poët. Le compteur a été fermé en novembre 2008, après la relève fin août 2008.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** L'annulation de la consommation de la facture ( 281) et les taxes s'y rapportant. Seul l'abonnement est à recouvrer

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme au registre

Le maire  
Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**  
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

<b>Membres en exercice 15</b> <b>Présents 13</b> <b>Votants 15</b>  <b>Date de la convocation</b> <b>10 décembre 2009</b>	<b>LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> JUESTZ D'INGLEMARE Thierry par Annie BRUAND - BELLOTTO Robert par Alain MONTAY <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie
--	---

**2009- 99 - OBJET : Réalisation d'une étude de structuration urbaine**  
**Convention de mandat avec la Communauté de Communes du Laragnais**

Monsieur le Maire expose au Conseillers Municipaux que les 7 communes de la Communauté de Communes du Laragnais (CCL) vont être confrontées à court ou moyen terme au développement urbain de leur territoire et qu'il est nécessaire de prévoir et maîtriser les formes et fonctions urbaines de nouveaux quartiers (densité, mixité dans l'habitat espaces publics de qualité, liaisons avec les centres villageois)

Dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire, la CCL a réalisé une étude pré-opérationnelle qui a permis de déterminer des sites à enjeux : pour la commune de LE POËT, il s'agit du secteur de Font Petite afin de densifier ce secteur d'étendre ses fonctions, un projet global d'aménagement prévoit l'installation d'une MARPA, la création d'un quartier d'habitat mixte et l'aménagement d'un espace public central à vocations multiples. L'étude permettra de déterminer le programme adapté à ce futur quartier. Superficie 3 ha environ « Font Petite + 6700m<sup>2</sup> espace public

Le Maire précise que la Communauté de Communes du Laragnais constituera le relais entre ses communes membres et la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'ensemble des actions inscrites dans le programme.

Afin de faciliter le suivi administratif et financier il convient donc de signer une convention de mandat avec la CCL.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **VALIDE** la réalisation de l'étude de structuration urbaine sur le secteur de « Font Petite » par la Communauté de Communes du Laragnais
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat, annexée à la présente délibération, avec la Communauté de Communes du Laragnais pour la réalisation de l'étude de structuration de l'urbanisation programmée dans le cadre du PAS

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire  
Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

<b>Membres en exercice 15</b> <b>Présents 13</b> <b>Votants 15</b>  <b>Date de la convocation</b> <b>10 décembre 2009</b>	<b>LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> JUESTZ D'INGLEMARE Thierry par Annie BRUAND - BELLOTTO Robert par Alain MONTAY <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie
--	--

**2009-100 : OBJET : CREATION D'UNE MARPA - LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - DESIGNATION DU JURY**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis 2006, la commune du Poët souhaite développer une petite unité de vie du type MARPA. Des études de faisabilité, menées en partenariat avec la MSA, propriétaire de l'appellation, ont démontré l'intérêt d'un tel projet pour le territoire et ont permis à la commune d'obtenir les autorisations indispensables pour la concrétisation de ce projet.

Une pré-étude financière estime le montant des travaux, Maîtrise d'Œuvre comprise à 2 139 500€ ht

Le montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre étant supérieur au seuil de 193.000 € HT , il est proposé de réaliser la mise en compétition de concepteurs dans le cadre d'un concours, conformément aux articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics.

Le Maire propose donc à l'Assemblée de lancer un concours de maîtrise d'Œuvre sur esquisse, selon le mode de dévolution suivant :

- 1<sup>ère</sup> phase de sélection de 3 équipes au terme d'un classement prenant en compte les garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références professionnelles des candidats ;
- 2<sup>ème</sup> phase sur esquisse répondant au programme du dossier de consultation, établi conformément au décret d'application n°93/1269 du 29 novembre 1993 relatif à la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique.

Le Maire propose que le jury du concours soit composé dans les conditions fixées à l'article 25 du Code des Marchés Publics, soit :

- M. le Maire ou son représentant désigné par lui en qualité de Président ;
- les membres de la Commission d'Appel d'Offres (3) élus par le Conseil Municipal le 11 avril 2008
- les personnalités au nombre de deux au plus, désignées par arrêté du Maire dont la participation représente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours ;(MSA)

- en outre les personnes possédant une qualification ou expérience en matière de maîtrise d'Œuvre représentent au moins le tiers de l'ensemble des membres du jury désignées par l'Ordre Départemental des Architectes

Ce jury examinera les candidatures, puis évaluera les prestations remises par les candidats dont il proposera un classement. A l'issue de chacune de ces deux phases, il dressera un procès-verbal et formulera un avis motivé.

Le Conseil Municipal se prononcera ensuite sur l'attribution du marché de maîtrise d'Œuvre.

Le Maire propose que les Maîtres d'Œuvre non retenus à l'issue du concours, mais qui auront participé à la 2<sup>ème</sup> phase, recevront une prime de 7.000 € ttc pour l'esquisse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **Décide** de lancer le concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse comme proposé par le Maire, et valide le montant des indemnités décrit ci-dessus ;
2. **Valide** la désignation du jury du concours telle que proposée ;
3. **Autorise** le Maire à lancer toutes études et démarches nécessaires à la réalisation de ce concours, et à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

<b>Membres en exercice 15</b> <b>Présents 13</b> <b>Votants 15</b>  <b>Date de la convocation</b> <b>10 décembre 2009</b>	<b>LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> JUESTZ D'INGLEMARE Thierry par Annie BRUAND - BELLOTTO Robert par Alain MONTAY <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie
--	--

**2009- 101 - OBJET : Convention ATESAT –Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire – à passer avec les services de l'Etat-Direction Départementale de l'Equipement des Hautes Alpes**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

VU l'article 1-III de la loi 2001-1168 du 11 novembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de VOIRIE, de l'AMENAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'Etat (ATESAT)

VU le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002

VU l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-167-4 du 16 juin 2009, fixant la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT

VU la convention ATESAT en cours signée le 06 mars 2009

Monsieur le Maire rappelle que la convention ATESAT en cours expire le 31/12/2009. Dans ces conditions il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec l'Etat afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant :

• **la mission de base composée des éléments suivants :**

1. Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
2. Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie à la programmation des travaux à la conduite des études à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux
3. L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation
4. Assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes
5. Domaine de l'aménagement et de l'habita. Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

- **les missions complémentaires optionnelles :**

1. 1- l'assistance à l'établissement de diagnostics de sécurité routière
2. 2- la gestion du tableau de classement de la voirie
3. 3- l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
4. 4- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie

Compte tenu de notre population, des options retenues et de l'appartenance de la commune à une communauté de communes ouvrant droit à minoration, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'établirait comme suit pour l'année 2010 au regard des missions complémentaires que je vous propose de solliciter :

- mission de base	186.75€
- missions optionnelles	18.68€
<b>Total forfaitaire annuel de la mission ATESAT pour 2010</b>	<b>236.45€</b>

(Après revalorisation valeur 2009)

Monsieur le Maire précise également que cette convention, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, pourra être reconduite tacitement pour les 2 années 2011 et 2012, avec revalorisation suivant index ingénierie. Elle pourra être résiliée par la commune ou l'Etat moyennant un préavis de six mois.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:**

- **D'affecter** au règlement de la convention l'enveloppe financière correspondante ;
- **D'autoriser** le Maire à signer la Convention avec l'Etat, sur la base des missions définies et retenues ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme au registre

Le maire  
Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

<b>Membres en exercice 15</b> <b>Présents 13</b> <b>Votants 15</b>  <b>Date de la convocation</b> <b>10 décembre 2009</b>	<b>LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOÉS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> JUESTZ D'INGLEMARE Thierry par Annie BRUAND - BELLOTTO Robert par Alain MONTAY <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie
--	---

**2009- 102 - OBJET : financement du Centre de Secours de Laragne-Montéglin**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé le 04 décembre 2009 par la Mairie de Laragne-Montéglin, concernant la participation au financement du Centre de Secours.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération prise en 2007 acceptait le principe de la participation de la commune, mais indiquait « *qu'une nouvelle délibération et une convention fixant les modalités de cette participation seraient nécessaires lorsque le montant définitif de l'emprunt serait connu* » car la commune du POËT préférerait verser le montant intégral du capital représentant sa participation à l'époque 43 350€ et être ainsi dégagée des intérêts d'emprunt de 21 470€ sur une durée de 20 ans – 27 500€ sur une durée de 25 ans – 34 260€ sur une durée de 30 ans.

Il explique que la commune de LARAGNE a contracté en 2008 un emprunt sur 15 ans et que notre participation est fixée à 4 078.83€ durant 15 ans (capital de 43 229.77€ et intérêts 17 952.72€)

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AJOURNE** la décision de participer au financement de l'emprunt contracté par la commune de LARAGNE en 2008 sans nouvelle concertation ni convention en fixant les modalités
- **PROPOSE** de mandater le montant **43 229.77€** représentant la participation de la commune pour le Centre de Secours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

# COMMUNE DU POET

Département des Hautes-Alpes

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 13 - Votants : 15

Date de convocation
---------------------

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

**PRESENTS** : - BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges – TROCCHI Jean-Marie

**REPRESENTES** JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par - BRUAND Annie - BELLOTTO Robert par Alain MONTAY

**ABSENTS** : -

**Secrétaires de séance** : - PAPEGAY Georges – TROCCHI Jean-Marie

#### AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

#### PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

**N° 95 – A FIXE** les tarifs des services qui restent inchangés en 2010. Les loyers sont réactualisés au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, les tarifs cantine et garderie sont réactualisés avant la rentrée scolaire de septembre et ceux de la piscine avant la saison estivale. Seule modification sur l'abonnement fixe au réseau d'eau qui est fixé à 43€.

**N° 96 - A ACCEPTE** la réduction de la consommation d'eau du presbytère (facture 2009) qui n'est plus utilisé, seul l'abonnement reste dû.

**N° 97 – A ACCEPTE** les virements de crédits suivants : au chapitre 012 (frais de personnel) **+ 2 300€** permettant de mandater les cotisations du 4<sup>ème</sup> trimestre à la caisse de retraite qui sont prélevés du compte 6535 pour un montant de **300€** et **2 000€** du compte 65732

**N° 98- A AUTORISE** le transfert des sommes représentant les fournitures payées en fonctionnement pour la rénovation des logements communaux. Un programme n° 37 de 30 000€ a été ouvert en investissement, les dépenses à transférer représentent plus de 34 000€. A cette somme il convient d'ajouter une estimation de la main d'œuvre de 10 000€. La somme de **15 000€** est ajoutée au programme n°37 et déduite du programme n°33 MARPA **- 15000€**

**N° 99 – A ACCEPTE et AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat de réalisation d'une étude de structure urbaine avec la CCL (détail de la convention en mairie)

**N° 100 – A AUTORISE** le maire à lancer le concours de Maîtrise d'œuvre pour la MARPA

**N° 101 – A AUTORISE** le Maire à renouveler la convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) montant pour 2010 à **236.45€**

**N° 102 - A AJOURNE** la décision de participation financière au Centre de Secours de Laragne – Montéglin dans la mesure où une participation par un emprunt sur 15 ans n'a pas fait l'objet d'une convention fixant les modalités du financement. La commune désire verser le montant du capital de 43 278€ et éviter les intérêts représentant 17 000€

### **DIVERS**

- Un zébra sera matérialisé au sol pour l'arrêt du bus scolaire secteur Pré Nozière
- Bornage aux Donnets : deux tracés sont proposés par le géomètre, le conseil après examen des propositions délibèrera après avis de la proposition faite au demandeur.
- Conseil Général qui, dans le cadre d'une politique jeunesse souhaite mettre en place une carte jeune destinée à favoriser l'accès des jeunes de notre département à la culture, loisirs sport et donc de mieux accompagner leur intégration dans la société. Il est fait appel à candidature. Le conseil municipal accordera une réduction de 10% aux détenteurs de la carte jeune pour l'entrée à la piscine. Le Comité des Fêtes s'inscrit dans le cadre de ses actions.
- Courrier de l'association des Parents d'Elèves remerciant la commune pour l'aide apportée lors du loto

La séance est levée à 23 h 00

**LE MAIRE**

Alain MONTAY

**SECRETAIRES DE SEANCE**

Georges PAPEGAY - *TROCCHI Jean-Marie*

[Retour ordre du jour](#)